



PRÉFET DU NORD

Lille, le 28 décembre 2012

Communiqué de presse

L' EXAMEN DES DOSSIERS DES SANS-PAPIERS SE POURSUIT EN PREFECTURE

LE PREFET S'ENGAGE A CE QUE LES PREMIERES DECISIONS INTERVIENNENT DEBUT JANVIER



57 personnes étrangères en situation irrégulière, et figurant sur la liste transmise par le comité des sans papiers (CSP) 59 et la Ligue des droits de l'Homme (LDH) se sont présentées en 3 jours à la préfecture. Elles répondent ainsi à l'invitation du préfet du Nord d'examiner les dossiers au regard de la circulaire du 28 novembre 2012 relative à l'admission exceptionnelle au séjour.

Si l'on excepte les 40 personnes qui sont déjà en situation régulière à la suite de leur demande d'asile, **ce sont donc près de la moitié des personnes participant au mouvement qui s'est rendue en préfecture pour déposer un dossier.**

Parmi celles-ci, figurent 7 personnes qui ont bénéficié d'un récépissé de carte de séjour leur permettant d'être en séjour régulier sur le territoire national ce qui, sauf obstacle judiciaire, se traduira par l'attribution d'un titre de séjour, autorisant le titulaire à travailler.

Le préfet réitère son invitation aux personnes étrangères en situation irrégulière participant au mouvement du CSP 59 qui ne l'auraient pas encore fait, à venir en préfecture déposer un dossier.

Il confirme qu'aucune procédure d'éloignement ne sera engagée à l'encontre d'une personne étrangère ayant déposé une demande de titre de séjour dans ce cadre et ce, jusqu'à la fin de l'instruction de son dossier.

Enfin, le préfet souligne qu'il a demandé à ses services un examen diligent des dossiers déposés et que les premières décisions interviendront début janvier.